

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

télévision Question écrite n° 11644

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le rapport remis au Parlement par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France au Parlement. Ce rapport s'est notamment penché sur la présence des langues régionales sur les antennes de France bleue. Ce rapport rappelle que l'article 6 du cahier des charges des chaînes de Radio France dispose que « la société contribue à la promotion et à l'illustration de la langue française » et « veille à ce que les stations locales contribuent à l'expression des langues régionales ». Il lui demande de lui indiquer les actions menées par France bleu azur et France bleu Vaucluse en faveur du provençal.

Texte de la réponse

Le service public audiovisuel est chargé, aux termes de l'article 43-11 de la loi du 30 septembre 1986, d'assurer la promotion de la langue française et, le cas échéant, des langues régionales et de mettre en valeur la diversité du patrimoine culturel et linguistique de la France. L'article 6 du cahier des missions et des charges de Radio France dispose que « la société contribue à la promotion et à l'illustration de la langue française » et « veille à ce que les stations locales contribuent à l'expression des langues régionales ». Par ailleurs, le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2010/2014 de la société précise que « les 42 radios locales [du réseau France Bleu] constituant le réseau répondent non seulement aux missions fixées par la loi quant à la diffusion d'une information de proximité, notamment en cas de crise, mais également à un engagement d'ordre culturel envers les régions de France (valorisation des patrimoines locaux, découverte des nouveaux talents de la chanson...). » Si toutes les antennes de Radio France exercent une vigilance constante vis-à-vis du respect rigoureux de la langue française, les radios locales du réseau France Bleu veillent également partout où il existe une langue de France, autre que le français, à son expression et sa valorisation. Ainsi, le rapport d'exécution du cahier des missions et des charges de Radio France pour 2011 indique que, depuis la saison radiophonique 2007/2008, un dispositif spécifique aux langues régionales a été mis en place sur les stations locales du réseau France Bleu. Il prévoit des rendez-vous courts, ludiques ou pédagogiques proposés en langue régionale tout au long de la semaine, ainsi qu'une émission d'une heure dans la langue régionale, le week-end, à une heure de bonne exposition. Un rendez-vous consacré aux artistes produisant en langues de France est également programmé le week-end entre 16 h et 18 h. Ce dispositif complète les dispositions déjà en place depuis de nombreuses années concernant les langues de France à grand nombre de locuteurs. Par ailleurs, France Bleu poursuit la reprise progressive de ses contenus, dont les programmes en langue régionale, sur le web, en complément de l'antenne. S'agissant de la langue provençale, France Bleu Azur propose « Istoria d'Aqui », où Patrice Arnaudo, professeur de nissart (la langue niçoise), présente un lieu ou raconte une histoire des Alpes-Maritimes, en mêlant le français et le nissart. Cette émission est diffusée du lundi au vendredi à 7 h25, puis rediffusé à 8 h50. La station réalise également des modules sonores pour promouvoir les groupes locaux, notamment ceux qui emploient le nissart. France Bleu Vaucluse, quant à elle, expose l'occitan à travers plusieurs rendez-vous, quotidiennement du lundi au vendredi : « Midi en Provence », entre 11 h et 12 h, un jeu sur la culture provençale qui accueille un invité chaque jour et aborde l'actualité, les traditions, la cuisine, les musiques et les événements

partenaires ; « Vallis Clausa », à 13 h40, une chronique qui traite de lieux et de personnages de Provence ; « La minute provençale », à 14 h, qui propose la traduction d'un mot provençal en français, et « Une année en Vaucluse », à 16 h15 et rediffusée le dimanche à 14 h15, une chronique qui présente les événements vauclusiens.

Données clés

Auteur: M. Marc Le Fur

Circonscription: Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 11644

Rubrique : Audiovisuel et communication Ministère interrogé : Culture et communication Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>27 novembre 2012</u>, page 6886 Réponse publiée au JO le : <u>16 avril 2013</u>, page 4156